



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/BUR/34/L.1
26 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-QUATRIEME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES
QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Etats-Unis d'Amérique : amendement à la demande figurant dans le
document A/34/246

La demande figurant dans le document A/34/246 devrait être amendée de façon que le point en question soit inscrit à l'ordre du jour dans le cadre du point 114 relatif au rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

Le point 114 serait alors libellé comme suit : "Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, y compris la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres".
